

Utiliser l'urgence pour renforcer la privatisation de l'école?

(projet carte blanche CEDEP envoyé au SOIR le 18 février 2016)

Ce 4 février, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuvait un projet qui modifie le décret de 2007 relatif au programme prioritaire de travaux (PPT) dans les bâtiments scolaires.

Ce programme prioritaire a pour vocation de répondre à des situations urgentes telles que l'insalubrité et l'insécurité ce qui, pour ses auteurs, justifiait un traitement égalitaire entre réseaux.

Mais aujourd'hui, le projet du Gouvernement permettrait à toutes les écoles d'utiliser ces fonds initialement destinés à ces interventions urgentes précitées pour créer de nouvelles classes.

A priori, on pourrait se réjouir de voir, enfin, une réponse apportée à ce besoin impérieux.

Cependant, pour les défenseurs de l'école publique, s'il est urgent de répondre à la pression démographique en certains lieux, la solution retenue ici n'est pas adéquate.

D'abord, parce qu'elle permet de financer à parts égales des bâtiments publics et des bâtiments privés.

Ensuite, parce qu'elle permet de créer des places, non pas nécessairement là où la pénurie est avérée (ce qui est impossible sans un cadastre rigoureux de l'offre existante), mais là où les pouvoirs organisateurs en feront la demande.

Sans compter que le Gouvernement utilise des budgets qui devraient être destinés à la préservation de places existantes, pour financer des extensions d'écoles. Ce qui revient à puiser dans une enveloppe (rénovation) pour construire des classes : ce qui est pris d'un côté sera retiré de l'autre !

Enfin, il s'agit d'« aider prioritairement les établissements scolaires et les internats qui, au sein de leur réseau, souffrent manifestement du manque de moyens financiers de leur pouvoir organisateur ». Comment le Gouvernement évalue-t-il ce manque de moyens dans un système où les pouvoirs organisateurs ne sont pas tous également transparents ? Quand la décision de vérifier objectivement ce manque de moyens sera-t-elle prise?

Une révision du Pacte scolaire à géométrie variable

Subvention-intérêt, accords de la Saint Boniface, décret PPT, plan d'urgence, etc. Depuis quelques années, on ne détricote le Pacte scolaire de 1959 quasi qu'en faveur du patrimoine privé de l'enseignement catholique. Et dès que les promoteurs de l'enseignement public évoquent la possibilité de rapprocher les réseaux, ils sont accusés de vouloir rallumer la Guerre scolaire.

Le CEDEP souhaite un enseignement public au service de tous et pas un enseignement organisé à la carte. Le CEDEP défend un projet de société où l'éducation ne serait pas considérée comme une marchandise proposée par des écoles de plus en plus diversifiées. Car à chaque fois que le Gouvernement permet l'extension des réseaux privés subventionnés, il fait un pas de plus vers la privatisation d'un service public et renforce les logiques de marché. Est-ce vers ce modèle d'école que nous souhaitons aller ?

Le CEDEP plaide en faveur d'une société qui assume son enseignement. L'assumer, c'est l'assumer collectivement. Ce n'est possible que si chaque école, chaque pouvoir organisateur accepte les droits et les devoirs qui sont liés à l'exercice d'un service public. Or, aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'évoquer, comme dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, les idées de responsabilisation inter-réseaux, de cogestion des inscriptions en contexte de pénurie ou de prise en charge partagée des élèves exclus des établissements, les défenseurs de l'enseignement public se trouvent bien seuls. En résumé, la position entendue est celle du « chacun chez soi ». Plaider pour un refinancement, n'est-ce pas accepter de travailler ensemble à l'intérêt supérieur des élèves ?

Pierre Spehl, Président du CEDEP

Le CEDEP est constitué de 14 associations : Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel (AAEO), Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO), Association des Enseignants socialistes de la Communauté française de Belgique (AESF), Association des diplômés en Philosophie de l'Université de Liège (APHIL), Association des Professeurs issus de l'ULB (APrBr), Centrale générale des Services publics (CGSP-Enseignement), Centre d'Action laïque (CAL), Centre d'Etudes Charles Rogier (CECR), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education active (CEMEA), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML), Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (LEEP), Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP - Enseignement).

www.cedep.be